

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres, poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 MARS

INCIDENT BUFFET

La Chambre avait à examiner les projets de loi portant règlement définitif des budgets des exercices 1876, 1877, 1878 et 1879. Le rapporteur, M. Fernand Faure, a soulevé un incident auquel on était loin de s'attendre. S'il fut un ministre dont on ne puisse suspecter l'intégrité, l'absolue probité, c'est assurément l'ancien président de l'Assemblée nationale, M. Buffet, dont les adversaires politiques reconnaissent eux-mêmes le talent et le caractère vraiment supérieurs. Mais il faut compter avec l'étroitesse d'esprit et les scrupules de la majorité sans vergogne d'une Chambre qui laissera les plus tristes souvenirs par les tripotages et les scandales de ses nombreuses brebis galeuses. On a donc cru malin de chercher à l'honorable M. Buffet une querelle de... gousjats.

D'après le rapporteur Faure, la Cour des comptes relève annuellement de 120 à 130 irrégularités de crédit, et l'on va chercher, dans un budget datant de dix ans, un crédit de 6,000 fr. pour le mettre à la charge de M. Buffet qui occupait alors le ministère de l'intérieur ! M. Buffet, comme l'a dit un membre de la droite, saura se défendre au Luxembourg ; mais c'est faire acte de singulière prévoyance que de mettre en vigueur des procédés qui pourront tôt ou tard être justement appliqués aux républicains. Quand on n'a pu justifier de 600,000 fr. pour dépenses de mobilier scolaire, quand on n'a pu rendre compte de certaines loteries, les républicains laissent ainsi le champ libre aux revendications, eux qui, par 328 voix contre 33 — la droite s'étant abstenue — ont eu l'impudence de décider, malgré le ministre des finances qui se contentait d'un blâme, des reprises à exercer contre M. Buffet.

Tout heureux de leur gaminerie, les députés de la gauche regardaient la droite d'un air narquois, lorsque M. Le Provost de Launay est venu leur dire :

« Vous avez appelé l'attention des pouvoirs publics sur les 6,000 francs de don Carlos ; c'est bien. Vous ne pouvez vous dispenser maintenant de l'appeler aussi sur les 20 millions, irrégulièrement employés, du crédit ouvert pour l'Exposition universelle de 1878. »

De goguenards, les messieurs de la majorité sont devenus penauds. Ils ne savaient trop comment se tirer du mauvais pas, lorsque M. Félix Faure a réclamé le renvoi de la proposition de M. de Launay à la Commission.

Le renvoi a été ordonné. C'est un enterrement.

CRÉDITS EXTRAORDINAIRES

Il y avait longtemps que la Chambre n'avait été invitée à délier les cordons de la bourse des contribuables. Les opportunistes revenus au pouvoir reprennent le cours de leurs traditions de gaspillages, de ces traditions qui ont mis nos finances dans le bel état que l'on connaît, sans toutefois avoir sondé la profondeur effrayante du gouffre. Ah ! si les directeurs du ministère des finances pouvaient parler ! L'Exposition approche : les membres du gouverne-

ment trouvent leur traitement insuffisant pour représenter brillamment la République. Aussi MM. Tirard et Rouvier ont-ils déposé, sur le bureau de la Chambre, au nom de M. Carnot, une demande de crédit de un million huit cent cinquante mille francs pour frais exceptionnels de représentation, se décomposant ainsi : 500,000 fr. à M. Carnot, 250,000 francs à MM. Tirard et Spuller, 100,000 fr. à chacun des autres ministres. A vos poches, bons électeurs !

La Chambre a voté, en dépit de la mauvaise grâce du ministre des finances, l'urgence de la proposition de loi de M. d'Aillières tendant à la suppression des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers. La discussion immédiate s'engage.

INFORMATIONS

FLOQUET DÉCOURAGÉ

En réponse à un télégramme l'informant que M. Boulanger poserait sa candidature dans la circonscription de Perpignan, M. Floquet a lancé un manifeste aux Roussillonnais, où il annonce, avec sa pompe habituelle, qu'il décline la lutte et renonce à solliciter les suffrages de ses anciens électeurs.

Il en donne pour prétexte la question des raisins secs. Le motif est futile et peu digne du Childebrand radical.

M. Floquet, en d'autres temps, se fût gonflé à la pensée qu'il se rencontrerait sur le terrain électoral avec M. Boulanger. Il eût adressé de solennelles proclamations où, au nom de l'intérêt de la patrie et du salut de la République, il eût sollicité ses électeurs d'élever leurs cœurs au-dessus d'une question de fabrication de vins et de ne pas perdre l'occasion glorieuse qu'il leur offrait de battre Boulanger.

Mais M. Floquet, devenu prudent, a compris que l'ère des âges héroïques était passée et qu'il ne se trouverait pas un seul raisinier, aussi sec fût-il, qui sacrifierait un seul pépin à l'honneur d'avoir M. Floquet pour député.

L'ancien président du conseil s'est rendu compte de cet état d'esprit et, avec un désintéressement sans doute peu méritoire, il déclare renoncer à se présenter à Perpignan contre Boulanger.

Cette retraite de M. Floquet est un grave indice du désarroi des républicains opportunistes et radicaux.

MINISTÈRE ÉBRANLÉ

Quelques journaux, notamment l'Autorité et la Lanterne, parlent de la démission prochaine de M. Thévenet ; la Lanterne prétend qu'à la suite du vote émis jeudi par la Chambre, M. Thévenet voudrait ouvrir une information judiciaire contre les accapareurs.

M. Rouvier s'y opposerait. Ce n'est pas tout : on parle de graves divergences survenues entre MM. Constans et de Freycinet dans le dernier conseil des ministres.

Avec M. Andrieux, l'esprit ne perd jamais ses droits. Voici ce qu'il écrit dans la Petite République :

« S'il fallait en croire certains de nos confrères, nous serions gouvernés par une association de bandits, de voleurs et de rastaquouères. Nous, qui nous efforçons d'être justes vis-à-vis de nos adversaires et d'apporter dans nos jugements une extrême modération, nous pensons que cette appréciation est exagérée, bien que plusieurs honorables membres du cabinet travaillent consciencieusement à l'accréditer dans le public. »

Le Moniteur invite ses lecteurs à savourer à loisir ce mot « exagérée. »

LE COMPTOIR D'ESCOMPTE

Le tribunal de commerce a rendu un jugement dans lequel les avocats des deux parties avaient déposé des conclusions identiques.

Le tribunal a décidé que les administrateurs du Comptoir d'Escompte laisseraient la place à d'autres qu'on appellera administrateurs provisoires.

Les anciens administrateurs ne demandant qu'à se retirer en remerciant la Banque de France, le ministre des finances et les banquiers des services qu'on leur a rendus, le tribunal leur a donné acte de cette déclaration polie et ils ont passé la main aux administrateurs provisoires que le tribunal a choisis. On voit que l'affaire s'est traitée en famille.

Une dépêche de Rome, adressée à l'Agence Havas, annonce que la question de la nomination de nouveaux cardinaux français peut être considérée comme réglée d'une façon définitive.

Trois archevêques français seront élevés à la dignité cardinalice : les archevêques de Paris, de Bordeaux et de Lyon.

UN MILLIARD EXIGIBLE

M. Rouvier, voulant bien montrer tout ce que le Crédit public lui doit, a fait ressortir que sans son active vigilance, sans ses pressantes sollicitations auprès de gros capitalistes qui rechignaient, sans l'intervention énergique du Gouvernement, nous nous débattrions, en ce moment, dans la plus redoutable des catastrophes financières. M. Rouvier, après avoir raconté les réunions des banquiers et industriels de Paris pour sauver le Comptoir d'Escompte, a ajouté :

« Pour apprécier l'opération qui a été faite, il est nécessaire de bien se rendre compte de la situation commerciale à Paris. »

« Il y avait, il y a de cela quelques jours, dans nos établissements de crédit, sans compter la Banque de France, un milliard de dépôts qui pouvaient être réclamés du jour au lendemain ou dans les 5 ou 6 jours. J'ai pensé que si les guichets du Comptoir d'Escompte pouvaient être fermés, malgré sa situation si solide jusque-là et malgré l'intervention de la Banque de France, il était à craindre que la panique ne s'étendît et ne s'aggravât, car quelles que soient la solidité et les réserves des autres établissements, il est toujours difficile de rembour-

ser un milliard de dépôts dans les 24 ou dans les 48 heures.

« J'ai donc fait appel, cette fois, non-seulement à la Banque de France et aux établissements de crédits, mais à des industriels qui ont fourni une nouvelle avance de 40 millions, qui dépasse le chiffre prévu des remboursements.

« C'est ainsi que, grâce au concours de la Banque de France, qui a bien voulu entrer en compte commun avec ces banquiers et ces industriels — plus de 50 personnes — 40 nouveaux millions ont été mis à la disposition du Comptoir d'Escompte, et on a maintenant la certitude que les guichets de cet établissement ne seront pas fermés. »

Il suit de là mathématiquement que l'on a pu diminuer de 140 millions le danger toujours imminent du milliard exigible dans les 24 ou 48 heures. C'est-à-dire que, de l'aveu même de M. Rouvier, le crédit français est encore maintenant sous le coup du remboursement de 860 millions.

ANTOINISME

M. Antoine a tenu son premier banquet samedi, au Grand-Hôtel. Il comptait 48 convives, dont plusieurs députés et sénateurs.

Il a prononcé aussi son premier discours.

M. Antoine, répondant au toast de M. Goudchaux, a remercié la population de son accueil ; il a rappelé sa conduite depuis le traité de Francfort ; il a expliqué qu'il a donné sa démission de député pour venir dire aux Français : Cessez de vous déchirer et de vous combattre, défendez la République, conservez la liberté qui permet de tout espérer en rendant impossibles les aventures hasardeuses et mortelles pour la Patrie. L'Alsace et la Lorraine souffrent de vos divisions, elles mourraient de vos luttes fratricides.

Elles ont droit d'exiger que vous vous réunissiez tous autour du drapeau de la réconciliation nationale, à la condition que tout un peuple porte ce drapeau.

Le Centenaire de la Révolution et l'Exposition nous obligent à fermer enfin nos petites églises pour ne plus songer qu'à assurer le triomphe du travail national.

Rappelons-nous les paroles de Gambetta : « Il est criminel et sacrilège, dans un pays qui n'a pas toutes ses frontières, d'agiter des questions de métaphysique politique. »

D'autres discours vont suivre à Paris et en province.

M. Antoine ira au Havre, dimanche 31. Il assistera au banquet donné en son honneur.

Le ton du discours prononcé au Grand-Hôtel et la composition nettement radicale de la réunion montrent suffisamment quel est le but poursuivi. C'est bien ce que nous pensions. Un nouveau barbarisme vient d'enrichir le dictionnaire des fractions républicaines, l'Antoinisme ou l'Antoinisme — on n'est pas encore fixé — sert de texte aux manifestations théâtrales des uns, aux attaques furieuses des autres qui se flattaient d'être uniques concessionnaires de la borne publique.

On commence déjà à se battre sur le dos du pauvre patriotisme qui n'a que faire dans ces manifestations et contre-manifestations dans lesquelles nous doutons que la République quelle qu'elle soit trouve un regain de considération, mais où la France peut puiser un nouveau et utile enseignement.

CAMPAGNES ET VILLES

N'est-ce pas le grand ministre de Henri IV, Sully, qui a dit qu'il fallait avant toutes choses s'occuper de labourage et de pâturage, ces deux mamelles de la France. Pauvres mamelles épuisées, meurtries, un Sully lui-même pourrait-il les régénérer ?

On vient de publier sur les résultats de dénombrement de 1886 des statistiques auxquelles personne ne fait attention et qui cependant ont une autre portée sociale, voire même politique, que les duels de paroles des Laguerre, des Arène et les attrapages des cadettistes ou des simili-patriotes qui accaparent l'attention publique.

Dans ces statistiques, le désastreux mouvement de dépopulation des campagnes au profit des centres est traduit en chiffres que chacun peut consulter et interpréter.

« En 1864, la population des villes de plus de 40,000 habitants agglomérés était de 6,298,637 âmes, constituant pour une population totale de 35,834,602 personnes, déduction faite des pertes territoriales de 1871, les dix-sept centièmes et demi de cette population totale.

» En 1886, vingt-cinq ans après (la République aidant), la population des villes de plus de 40,000 habitants agglomérés s'élevait à 8,743,946 âmes, soit 2,445,279 de plus, soit, enfin, près de vingt-trois centièmes de la population totale (38,218,903 habitants). »

Au résumé, « les 546,855 habitants composant l'augmentation de la population totale de la France constatée par le dénombrement de 1886 ont été en réalité gagnés par les villes qui ont encore reçu par surcroît des campagnes plus de 120,000 émigrants.

Suivant cette progression, en très peu d'années les villes seront aussi peuplées que les campagnes. Et alors qui nourrira les agglomérations de la ville, qui produira le blé, le vin, la viande, le lait, les légumes, la laine, le cuir, toutes les marchandises de première nécessité que les chefs-d'œuvre de l'industrie, les Edison et les Eiffel les plus extraordinaires, la Sainte Machine, ne sauraient produire ?

Voilà ce me semble une question qui pourrait occuper les veilles de nos grands économistes et de nos profonds politiques plus utilement que les cascades de M. Déroulède et consorts ou les variations des Constans sur la liberté et la probité.

NOUVELLES MILITAIRES

Le 28 mars, le général Delebecque, commandant le 19^e corps, en Algérie, passera dans le cadre de réserve.

M. de Freycinet attend ce moment pour nommer les nouveaux commandants de corps d'armée.

LA LANCE

Le comité technique de la cavalerie met en ce moment la dernière main à l'instruction relative au maniement de la lance. Les mouvements auxquels seront exercés les cavaliers appartenant aux régiments de dragons qui recevront cette arme sont basés sur des principes analogues à ceux qui ont prévalu lors de l'adoption du dernier règlement sur l'exercice du sabre. Les coups et parades de lance s'écarteront donc très peu de ceux qui sont aujourd'hui enseignés à nos cavaliers dans l'escrime du sabre.

Dans quelques jours, les lances seront envoyées dans les régiments qui ont été désignés pour en être armés. Les premiers essais seront faits avec des lances modèle 1823. Simultanément on étudiera d'autres types, tels que la lance en bambou et une arme dont le fer sera composé de trois éléments : deux en fer reliés entre eux par une partie en bois et calculés de façon que le tout soit bien équilibré, léger et facile à manier.

Il est probable que, dès cet automne, les six régiments de dragons qui prendront part aux manœuvres du camp de Châlons y figureront armés de lances.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI SUR LES FAILLITES

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Le Journal officiel du 5 mars a publié une loi en date du 4 mars, portant modification à la législation des faillites. L'objet essentiel de cette loi est de substituer, dans des conditions déterminées, la liquidation judiciaire à la faillite, chaque fois qu'on se trouvera en présence d'un commerçant ayant cessé ses paiements, mais dont la situation ne saurait être imputée à la mauvaise foi.

» Aux termes de l'article 21, le débiteur ne peut être nommé à aucune fonction élective à partir du jugement d'ouverture de la liquidation judiciaire ; s'il exerce, à cette date, une fonction de cette nature, il est réputé démissionnaire. Il suit de là que le commerçant qui, au lieu d'avoir été déclaré en faillite, aura

obtenu le bénéfice de la liquidation judiciaire, ne sera plus éligible, mais pourra continuer à exercer ses droits électoraux.

» D'autre part, d'après l'article 25 (dispositions transitoires), le jugement qui homologuera le concordat obtenu par le débiteur dont la faillite aura été déclarée antérieurement à la promulgation de la loi nouvelle ou qui le déclarera excusable, pourra décider que le failli ne sera soumis qu'aux incapacités édictées par l'article 21 contre les débiteurs admis à la liquidation judiciaire. Il cessera donc d'être éligible, mais il pourra conserver sa qualité d'électeur.

» Le même article accorde ce bénéfice à tout ancien failli qui aura obtenu son concordat ou qui aura été déclaré excusable, mais il devra, pour recouvrer le droit d'être inscrit sur la liste électorale, saisir par requête le tribunal de commerce qui a déclaré la faillite.

» De ce qui précède, il résulte que désormais les débiteurs admis au bénéfice de la liquidation judiciaire seront inéligibles mais électeurs et que les anciens faillis, concordataires ou excusables et ceux dont le concordat aura été homologué ou l'excusabilité reconnue après la promulgation de la nouvelle loi, mais dont la faillite aura été antérieurement prononcée, seront inéligibles, mais pourront être déclarés électeurs par jugement. Ces dispositions législatives auront donc pour résultat de restituer le droit de vote à une certaine catégorie de faillis.

» En vertu d'une disposition spéciale de la loi, les intéressés pourront réclamer leur inscription sur les listes jusqu'au 31 mars, présent mois.

» Peu de demandes se produiront sans doute, car la requête du failli doit être affichée pendant quinze jours dans l'auditoire du tribunal de commerce et le tribunal ne peut statuer qu'après l'expiration de ce délai.

» Si néanmoins il s'en produisait avant le 31 mars, vous devriez veiller à ce que l'inscription ait lieu suivant le désir du législateur.

FÊTE DU 29 MARS AU THÉÂTRE

On nous prie d'annoncer, pour vendredi prochain 29 mars, une fête donnée au Théâtre par la Société de Gymnastique.

On y entendra M^{lle} Julia Reine, l'excellente dugazon de la troupe de M. Justin Née, qui a bien voulu, malgré la clôture de la saison théâtrale, venir se faire applaudir encore une fois à Saumur.

La Musique municipale, sous la direction de M. Meyer, apportera aussi son concours.

Enfin on jouera un drame inédit, en un acte, en prose, d'un de nos concitoyens, intitulé : *Fiancés devant la Mort* !

MM. Mass, Florentin, Hengell et M^{me} Romieu, chefs d'emploi de la troupe de M. Justin Née,

paraîtront dans cette pièce, ainsi que la Société de Gymnastique.

CAVALCADES DE LA MI-CARÈME

Depuis que le Carnaval n'existe plus, les cavalcades que l'on organisait autrefois à cette époque sont reportées au milieu du carême.

Dans le canton sud de Saumur, il y en aura deux dimanche prochain : l'une à Turquant, l'autre par les jeunes gens réunis de Varrains, Chacé, Saint-Cyr et Brézé.

Dans la Sarthe, au Lude, s'organise pour dimanche 31 mars une grande cavalcade de bienfaisance dont voici le programme :

1^o Entrée des Français à Milan, épisode de la *Fille du Tambour-Major*.

2^o Groupes de cuirassiers mexicains, tures, arbalétriers, espagnols et incroyables.

3^o Char de la Charité, Char des Fleurs, Char de l'Avenir et Char de Saint-Hubert, Piqueurs et Meute.

Le cortège comprendra de 50 à 60 cavaliers et de 120 à 130 personnes réparties entre les différents groupes ci-dessus désignés.

A Rennes, chef-lieu d'Ille-et-Vilaine, une grande fête de bienfaisance aura lieu également dimanche. La liste des groupes et chars est ainsi composée :

Trompettes Louis XV. — Char des Rapins. — Char des Insectes. — Arlequin et Arlequine. — Les grenouilles savantes. — Char des bébés. — M^{lle} Crénom. — Voiture Marquis. — Musique. — Char de la Charité. — Voiture du fermier normand. — Retour du Comice agricole. — Les Bobicossais. — Noce villageoise et fanfare. — Char des fleurs. — Char du Comité. — Grenadiers exotiques. — Vélocipédistes grotesques. — Cirque ambulante. — Char du charlatan, etc., etc.

MAULÉVRIER. — On écrit de Maulévrier à l'Intérêt public :

« Les administrateurs radicaux du Bureau de bienfaisance de Maulévrier ont encore, cette semaine, bien mérité de leurs frères et amis ! Un boulanger, nommé Renou, fournisseur de ce Bureau, avait eu l'imprudence d'assister dimanche à la bénédiction de l'école libre. Le châtimement ne s'est pas fait attendre, et le soir même, au nom de la liberté, on lui donnait congé. Déjà ces mêmes jacobins avaient signifié aux familles indigentes qu'elles aient à envoyer leurs enfants à l'école laïque, si elles voulaient recevoir à l'avenir des secours du Bureau de bienfaisance. Qu'on les décore, ils l'ont bien mérité. En attendant, courage ! continuez votre besogne, Messieurs les sectaires : la population finira par comprendre que vous n'êtes que de simples tyranneaux. »

ANGERS. — On a tort de sourire quand les grand-mères racontent les histoires d'enfants

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

IX

Tout Plouédic était en l'air. L'annonce de l'événement extraordinaire était tombée, au milieu de cette placide population, comme la bombe qui incendie un village.

De larges affiches bleues avaient d'abord tranché sur le granit de l'église et sur la chaux plus ou moins immaculée de quelques autres murs. Les paysans s'arrêtaient devant ces grands papiers, ceux d'entre eux qui savaient lire y épelaient le nom de Frantz Mayegeir (qui, à lui seul, couvrirait la moitié des affiches), et ne se rendaient pas très bien compte du rôle que cet inconnu souhaitait de remplir près d'eux. Mais, le dimanche suivant, au sortir de la grand-messe, tout à coup, le tambour retentit. A la voix du crieur officiel, les incertitudes s'évanouirent. Depuis lors, les rumeurs circulaient, l'émotion s'excitait comme l'eau mise en ébullition. Un grand concert à Plouédic,

oui, à Plouédic, et donné par un chanteur célèbre ! Par un homme qui venait de si loin, si loin qu'il ne parlait pas même français ! Il y avait de quoi dire, avec les conteurs de légendes : « Bien avant que les chênes qui ont servi à construire le plus vieux vaisseau de Brest fussent des glands, on ne voyait déjà plus de choses si merveilleuses. »

La fin appelle nécessairement les moyens. Cette splendide audition demandait des préparatifs. La question première, celle du local, n'était pas facile à résoudre. La salle, exigüe, basse et enfumée de la mairie, ne pouvait prétendre à cet honneur. Toutes les granges paraissaient trop petites. Le plein air était par trop sans-*façon*. On finit par adopter une vieille chapelle abandonnée, à demi en ruines et qui, depuis de longues années, servait de magasin indivis entre les laboureurs. Outre les avantages de ses proportions, elle offrait une ressource : celle d'ouvrir toute grande sa porte à deux battants, et de laisser ainsi à ceux qui seraient refoulés au dehors la consolation de voir un peu et la douce illusion de croire entendre.

Il n'y avait pas à craindre le retard, la tiédeur dans les complaisances. Six jours d'a-

vance, on travaillait déjà aux organisations. Les métairies députaient leurs jeunes garçons pour débarrasser la chapelle ; pour réfugier ici et là les mille choses qu'elle abritait ; pour donner une chasse impitoyable à tout ce qui y voletait, trottait, sautait ou mordait sans contrainte ; pour dresser l'estrade sur laquelle devait apparaître le héros de la solennité. Partout requêtes étaient faites, partout réponses données, concours apportés, élan partagé. Les préoccupations allaient, venaient, se croisaient, si joyeuses, si zélées que plus d'un Brezonnek, absorbé dans les soins qui lui étaient confiés, finissait par oublier le chanteur lui-même...

Se laissait-il ainsi distraire de son but, le mélancolique montagnard, qui s'en allait de bourg en ville, au bout de cette chaîne que l'on nomme un traité ? Oui, peut-être. Cygne capturé par l'appât d'un peu d'or, que lui importait où faire entendre ses chants ! Sa pensée, moins captive que lui, voyageait souvent aux cimes natales. Et l'amour-propre ne trouve plus guère sa place dans un pauvre cœur envahi par la nostalgie.

Mais l'impresario, qui promenait de tous côtés sa trouvaille harmonieuse, n'était point

tenté de perdre de vue la bourgade où il allait recevoir une hospitalité gratuite et, au même prix, quelques repas copieux. Quand on est un pauvre diable, plus accoutumé aux tréteaux qu'aux salons, on ne rencontre pas tous les jours un Mécène capable de pousser la mélomanie jusqu'à joindre une invitation à ses applaudissements. En Bretagne surtout, où les habitudes de la haute société sont généralement dignes et discrètes, il avait fallu tout l'enthousiasme et l'audacieuse indépendance d'un vieil amateur pour ouvrir pendant quarante-huit heures, devant ces virtuoses de passage, un des châteaux situés en Plouédic.

Cette étonnante fortune pouvait seule faire marquer sur l'itinéraire de Frantz Mayegeir, l'humble village, indigne en apparence. Et, pourtant, le vieil original qui avait tenu à ce que le nom de Plouédic figurât entre ceux des villes, ne s'était pas trompé dans son projet aventureux. Il savait que la richesse et une gaieté de bon aloi rayonnaient largement autour du pauvre centre : peut-être savait-il aussi que bien des fiertés, bien des répugnances deviennent vite sans courage quand la curiosité leur persuade de fléchir. On blâmait ses familiarités d'artiste. On riait de son appel à

nlevés par les malfaiteurs. Voici ce qui vient d'arriver pas plus tard que jeudi dernier :

Le jeune Achille Ferrier, âgé de 11 ans, demeurant rue Billard, à Angers, passait vers dix heures place des Arts. Trois inconnus qui passaient en voiture, se sont arrêtés, et l'ont monté avec eux. Ils l'ont conduit ainsi jusqu'à la gare de Montreuil-Belfroy, où l'enfant parvint à s'échapper. On dit que le jeune Ferrier a pu lire le nom inscrit sur la plaque de la voiture, ce qui facilitera les recherches.

Voilà, dit le *Petit Courrier*, une histoire qui pourra servir aux mamans quand leurs enfants manifesteront trop opiniâtement le désir d'aller vagabonder seuls à travers les rues.

Le *Journal de la Santé* publie cette semaine un article très intéressant du Dr Huchard, médecin des hôpitaux de Paris, sur « le Cœur et ses Maladies ».

Cette étude complète a été écrite surtout pour les gens du monde.

Dans un intérêt de vulgarisation scientifique, ce numéro du *Journal de la Santé* sera envoyé *gratis* à tous ceux qui feront la demande à l'administration du *Journal de la Santé*, 108, rue de Richelieu, à Paris.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

MARDI 26 MARS. — *Les Surprises du Divorce*, par la troupe Achard.

JEUDI 28 MARS. — Au bénéfice de M^{lle} Levasseur, l'*Ombre*, opéra-comique de Flotow.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 mars 1889.

Après un début très ferme, nos rentes fléchissent de quelques centimes. Le 3 0/0 s'arrête à 85.55; le 4 1/2 0/0 à 104.62.

Le marché des sociétés de crédit n'a pas encore retrouvé son aplomb et les cours ont été quelque peu discutés. Le Crédit Foncier se tient à 4.315. L'assemblée générale aura lieu le 3 avril et on attend avec confiance la publication du rapport qui sera présenté aux actionnaires.

La Société Générale est calme à 465. La Banque d'Escompte termine à 513.75. On a négocié la Banque de Paris à 710. La distribution d'un dividende de 40 francs doit la pousser à 800.

Les Dépôts et Comptes courants sont tenus à 595. Un coupon de 7.50 complétant le dividende de 15 francs par action sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai.

Le Crédit Lyonnais ferme à 667.50. A l'assemblée générale qui aura lieu aujourd'hui même, on proposera la distribution d'un dividende de 25 fr. soit 7.50 de plus que pour le dernier exercice.

Le Comptoir d'Escompte clôture à 110.

L'Emprunt russe de 700 millions 4 0/0 or destiné à la conversion et au remboursement des emprunts 5 0/0 de 1870, 1871, 1872, 1873 et 1884 aura lieu le 29 mars. C'est la maison de Rothschild frères de Paris qui présente et recommande cette grande opération au public français. Ce puissant patronage, joint à la faveur dont jouissent sur notre mar-

ché les valeurs russes, assure le succès de ce présent emprunt.

Le Panama est à 33. L'obligation des Immeubles de France est tenue à 380.

On demande à 370 les obligations des chemins Economiques.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La circulaire bi-mensuelle de MM. J. Blondel et L. Garnier, banquiers, rue Ménars, à Paris, traite dans son dernier numéro les questions suivantes: La vraie cause de la débâcle du Comptoir d'Escompte. — L'attitude du marché financier. — La prochaine conversion russe. — Valeurs Serbes. — La Prudence. — Valeurs d'assurances. — Rappelons qu'elle est envoyée gratuitement sur demande à tous nos lecteurs.

LA CRISE COMMERCIALE. — On continue à répéter que les affaires ne vont pas; les pharmaciens eux-mêmes voient leurs recettes diminuer et s'en plaignent. Les dépenses qu'exigent la santé ne sont pourtant pas des dépenses de luxe. Il n'en est pas moins vrai qu'on y regarde et que l'on tient grand compte du prix des médicaments. C'est pourquoi nous recommandons à nouveau contre les affections de poitrine, récentes ou invétérées, rhumes négligés, bronchites chroniques, asthme, catarrhe, un médicament fidèle dont le prix est accessible à tous. En effet, il suffit, pour se guérir rapidement, de prendre deux capsules Guyot à chaque repas, ce qui met le traitement à dix centimes par jour. Les véritables capsules de Guyot sont blanches et chacune d'elles est signée du nom de l'inventeur.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infaillible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 15, rue Très-Cloîtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 23 mars:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété: *Le Marronnier du 20 mars*, par G. Lenôtre. — *Le Tambour-Major*, nouvelle, par René Massery. — Nos gravures: L'amiral Jaurès; M. Edmond Scherer; M^e Lenté; M. Tamberlick; L'abdication du roi Milan de Serbie; L'empereur d'Allemagne à l'ambassade de France; La fête franco-russe à l'Opéra; Dans les ateliers. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Monde financier. — Chronique du sport. — Bibliographies. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: L'amiral Jaurès. — M^e Lenté. — M. Scherer. — M. Tamberlick. — *Le Tambour-Major*, nouvelle illustrée. — Le roi Milan prêtant serment au roi Alexandre I^{er}. — Berlin: L'empereur Guillaume II et l'impératrice à l'ambassade de France. — Dans les ateliers: le coup de fion avant le départ du tableau à l'Exposition. — Paris: La fête de l'association française de bienfaisance de Saint-Petersbourg, à l'Opéra. — Échecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

MARCHÉ de Saumur du 23 Mars 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Boeuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	19 76	Veau	1 60
Méteil	15 25	Mouton	2 —
Seigle	10 19	Porc	1 50
Orge	10 78	Poulets la couple	4 50
Avoine	9 50	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canaris	5 —
Haricots blancs	18	Oies	10 —
Haricots rouges	16	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	13	Œufs la douzaine	— 70
Noix	9	Foin, la charretée de 780 kilog.	75 —
Châtaignes	14	Luzerne	60 —
Sel les 100 kil.	15	Paille	50 —
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500	30 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	id. 2 ^e	28 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	26 —
id. 2 ^e id. Of.33.33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of.31.88	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 115
Champigny	115
Varrains	115
Bourgueil	125
Restigné	115
Chinon	115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	75
Saint-Léger et environs	65
Varrains et environs	75
Le Puy-Notre-Dame et environs	70
La Vienne	55
Cidre de Bretagne	la barrique 50
Cidre de Normandie	40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 50
Vinaigre de vin	25

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 24 Mars 1889.

Versements de 96 déposants (24 nouveaux), 44,370 fr.

Remboursements, 41,194 fr. 48.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANORIEUX, Successeur

BRILLANT ORIENTAL

POUR MEUBLES ET PARQUETS

1 fr. 50 le Litre

Le Brillant oriental n'a aucune odeur, brille vite, et n'encrasse jamais; son emploi est facile et sans fatigue.

APPEL AUX POÈTES. — Le 42^e concours poétique ouvert en France le 15 février sera clos le 1^{er} juin 1889. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demandez le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du

comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

EMPRUNT CONSOLIDÉ 4 0/0 OR

DE CHEMINS DE FER 1^{re} SÉRIE

d. 700 millions de fr. capital nominal

AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPÔT RUSSE

Remboursable au pair, en 81 ans, avec intérêts trimestriels payables à Paris, Pétersbourg, Londres, Berlin, Francfort, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, New-York.

Cet emprunt, émis en obligations consolidées russes de chemins de fer, est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement des emprunts 5 0/0 1870, 1871, 1872, 1873 et 1884.

A cet effet, l'Emprunt 5 0/0 consolidé 1871 est, dès à présent, appelé au remboursement pour le 1^{er} juillet 1889 et, après la souscription, il sera procédé, dans la mesure nécessaire, à l'amortissement total ou partiel de l'un ou de plusieurs des emprunts consolidés 5 0/0 ci-dessus désignés. Les titres ainsi amortis seront remboursables et cesseront de porter intérêt 3 mois après la publication de l'arrêté ministériel les appelant au remboursement.

On souscrit: Vendredi 29 mars chez MM. de Rothschild frères, 21, rue Laffitte.

Au prix de 448.75 par oblig. de 500 fr. rapportant 20 fr. d'intérêt annuel. Jouissance 1^{er} avril 1889:

4 0/0 = 20 fr. en souscrivant;
15 3/4 0/0 = 78 fr. 75 à la répartition;
40 0/0 = 200 fr. le 22 mai 1889;
30 0/0 = 150 fr. le 19 juin 1889.

Faculté de libération anticipée à 2 0/0 l'an, dès la délivrance des titres provisoires.

Conversion des Emprunts consolidés 5 0/0

On peut aussi souscrire en titres des Emprunts 5 0/0 1870, 1871, 1872, 1873 et 1884.

Les souscriptions en titres de l'Emprunt 1871 seront irréductibles. Les souscriptions en titres des Emprunts 1870, 1872, 1873 et 1884 auront un droit de préférence, mais jusqu'à concurrence seulement de la moitié de l'émission.

Pour les souscriptions en titres, les nouvelles obligations seront délivrées entièrement libérées au prix de: 447.50.

Les titres des anciens emprunts 5 0/0 seront reçus en paiement, pour 400 capital nominal:

Emprunt 1870 à fr. 2,550.50
— 1871 à fr. 2,540.20
— 1872 à fr. 2,591.70
— 1873 à fr. 2,571.10
— 1884 à fr. 2,581.40

Les soultes, par décompte de conversion, inférieures au montant d'une obligation, seront payées au porteur, en espèces.

LES DEMANDES DE CONVERSION peuvent être dès à présent adressées à MM. de Rothschild frères, à Paris, qui se réservent le droit de clore la souscription en titres des Emprunts 1870, 1872, 1873 et 1884, même avant la date fixée pour la souscription en espèces.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres, munis de tous leurs coupons à échoir ou d'un cautionnement représentant 5 0/0 de leur valeur nominale, avec désignation exacte des titres et l'engagement de les remettre à MM. de Rothschild frères, dans un délai maximum de 21 jours. (Déclaration faite au timbre le 5 mars 1889.)

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT
MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

des musiciens ambulants. Mais, au fond, chacun était ravi et c'était à qui se ferait inscrire parmi les auditeurs...

Aussi, une heure avant que la séance musicale commençât, il fallait voir son prélude! Oui, le voir, car si le concert devait charmer les oreilles, ses préliminaires ne parlaient guère qu'aux yeux. La vieille chapelle donnait la vaste enceinte qu'on lui demandait et elle y ajoutait les charmes pittoresques auxquels nul n'avait songé. Elle réfugiait dans sa voûte sa poésie mystérieuse, que ne parvenait pas à y poursuivre la brutale clarté des lampes accrochées aux colonnes. C'était dans la vague d'une demi-obscurité que se révélaient les arceaux gothiques. Par endroits, ces arceaux brisaient bien un peu leurs lignes. Les siècles et les tempêtes avaient réclamé des tributs et, comme ces affaiblis que l'âge met hors de la lutte, la vieille chapelle s'était soumise. Elle se consolait, sans doute, en laissant ça et là le regard humain monter librement vers le ciel et apercevoir une étoile trembler dans l'ombre et dans la fraîcheur de la nuit.

Les maraillies gardaient leur parure variée d'herbes traînantes et de fleurs sauvages. Par instants, des coins des chapiteaux haut montés

dans l'espace, on entendait sortir de doux gazouillements ou de petits cris sournois. Des hirondelles, des martinets se cachaient dans leurs nids de mousse. Les expulsions n'avaient pu les atteindre. N'allaient-ils pas vouloir prendre leur part de la joie commune, et risquer des vols fantaisistes ou des accompagnements non moins inopportuns? Au petit bonheur! on est à Plouédic. Tant pis si, tout à coup, on est obligé de s'en souvenir. Tant mieux, dirait un poète...

Les effets rustiques et tous les idéals étaient assez menacés par ce qui s'agitait près du sol. Un bon vieux monsieur, en qui la distinction de race n'excluait ni une simplicité campagnarde ni une certaine prétention, allait, venait, s'empressait, surveillait chaque détail avec une importance singulière. Tantôt il courait presque, tantôt il se recueillait et, les bras croisés, contemplait, immobile, ce tout dont il était l'inspirateur. De temps en temps, il jetait amoureusement les yeux du côté d'un violon posé près du piano. Pour que le chanteur pût se reposer un peu, il acceptait (oh! par pure complaisance) de faire jouir deux ou trois fois le public de son modeste talent d'amateur...

Il avait, sans cesse, derrière les talons un

homme petit, vif, à l'air obséquieux, à l'accent grasseyant du faubourg parisien, à la demitournure de saltimbanque. Et c'était, en réalité, ce petit homme qui, d'un coup d'œil, jugeait et décidait des choses...

Enfin, tout parut achevé. Le Mécène se tourna vers l'impresario, qui inclina gravement la tête comme pour donner une conclusion. Au dehors, on entendait déjà rouler la houle humaine. Une petite partie de l'enceinte était abandonnée gratis aux premiers occupants. On y abordait par une porte latérale. Aussi il fallait voir, devant cette porte encore fermée, le flot qui se préparait à faire immersion...

Huit ou dix équipages s'alignaient devant le grand portail. Il était encore un peu tôt pour laisser envahir la salle. Mais le Mécène se fit miséricordieux. Il étendit le doigt en maître. Aussitôt grincèrent les verrous et les clefs rouillées. Le portail vit passer des assistants riches, élégants, souriants: et la petite porte s'écrasait le public populaire avec ses bons mots, ses gros rires, son tapage étouffé...

Bientôt la chapelle fut remplie. C'était en se pressant, en avisant un endroit libre ici, une chaise là, qu'on parvenait à s'y glisser encore.

De minute en minute, l'agglomération se faisait plus intense. Quelques regards se tournaient avec jalousie vers deux fauteuils restés vides au premier rang. Là chaque place était réservée, personnelle, parce qu'elle coûtait une pièce d'or...

La chaleur croissait sous le feu des lampes. De même l'animation s'excitait. L'assemblée tout entière bourdonnait.

(A suivre.)

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir,

reçoit sans frais les titres des Emprunts Russes 5 0/0 appelés à la commission.

L'HIVER ET SES INCONVENIENTS

Le froid, l'humidité occasionnent douleurs dans les reins, douleurs dans les articulations, rhumatismes, goutte, sciaticque. Certains d'être utiles à nos lecteurs, nous leur dirons: Si vous voulez prévenir ou guérir ces diverses affections, faites usage des *Pilules Gicquel*; il vous sera facile de vous les procurer dans toutes les pharmacies, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Étude de M^e DOUET, notaire à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de décès

UN ÉTABLISSEMENT
De Marchand de Vins en gros
BIEN ACHALANDÉ
Sis à Mazé (Maine-et-Loire)

ENVIRON 200 BARRIQUES VIDES
Toutes facilités de paiement.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e DOUET, notaire. (248)

A LOUER

A Saint-Martin-de-la-Place,
MAISON AVEC JARDIN
S'adresser à M. Henri DESLANDES.

A VENDRE

Un **TRICYCLE** Peugeot, n° 1.
S'adresser à M. GALLÉ, rue de la Petite-Bilange, 5. (260)

MAISON BOURGUIGNON

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la coupe de la lingerie militaire.

ON DEMANDE également des **Ouvrières mécaniciennes.**

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35
Les réparations seront faites.
S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

A VENDRE aux environs de Saumur, un **BEAU CHEVAL**, âgé de 8 ans, taille 1^m 62, s'attelant et se montant, allures très vives.
S'adresser au bureau du journal.

Prairie du Buteau

M. GUYOMARD a l'honneur de prévenir MM. les Propriétaires de chevaux qu'il tient à leur disposition la belle **prairie du Buteau**, située à deux kilomètres de Saumur, route d'Angers. L'ouverture de la prairie aura lieu le 4^e avril. On pourra traiter à l'année, au mois, ou à la journée. S'adresser à M. GUYOMARD, qui habite la prairie.

SULFATES DE CUIVRE

DE QUALITÉ EXTRA

Pour **TRAITEMENT de la VIGNE** à 40 fr. les 50 kilos

Pour des quantités il est fait des réductions

ENTREPOSITAIRE :

A. COURTET, rue Daillé SAUMUR

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les **VIDANGES** aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.
S'adresser à l'Usine. (259)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES,
Guéris par
LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits

M^{me} V^e JOUANNEAULT a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, l'exploitation de son hôtel-restaurant et café.

Elle fera tout son possible pour satisfaire sa nombreuse clientèle.

UN JEUNE HOMME demande place de valet de chambre. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
(11, rue St-Louis, à MELUN S.-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par correspondance



UNE FEMME se propose pour faire des ménages.
S'adresser au bureau du journal.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités, Décret. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix **définant toute concurrence.**
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 30	Banque de France	3800	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	383	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 25	Banque d'Escompte	516 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	474	Compagnie parisienne du Gaz	
4 1/2 1883	104 55	Comptoir d'Escompte	110	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	480 25	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1320	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	466	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 4,000	
Oblig. 1855-60 3 0/0	529	Crédit Industriel et Commercial	590	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	385 50	— 6 0/0 2 ^e série	
— 1865 4 0/0	524 50	Crédit Lyonnais	671 25	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	468	obligations à lots	
— 1869 3 0/0	413 50	Crédit Mobilier	415	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	
— 1871 3 0/0	404	Dépôts et Comptes courants	595	Est 3 0/0 anc. r. à 500	404	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	528	Société Générale	460	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	413	Emprunt russe 1882 5 0/0	
— 1876 4 0/0	527	Est	820	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	413 50	— 1870 5 0/0	
— 1886 3 0/0	390	Paris-Lyon-Méditerranée	1370	Nord 3 0/0 r. à 500	422	— 1884 5 0/0	
Bons de liquidation	535	Midi	1195	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	418 50	— 1889 4 0/0	
		VALEURS ÉTRANGÈRES		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500			
		Autrichien 4 0/0 or					
		Dette d'Égypte 6 0/0					
		Extérieur 4 0/0					
		Hongrie 4 0/0 or					
		Italie 5 0/0					
		Portugal 4 1/2					

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Sauf avis contraire, les heures indiquées sont celles de départ.

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25
Chartres	6		9 6	9 33	2 53	9 44
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13
Linières-Bou.	11 39			3 21	7 45	6 2
Vernantes	11 33			3 36	7 59	6 13
Blou	12 5			3 48	8 11	6 23
Vivry	12 15			3 59	8 20	6 31
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48
(Orl.) (départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41	7
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 51			4 36	8 51	7 11
(Orl.) (départ.)	8 31	10 37		4 13	8 30	6 50
Nantilly (départ.)	8 37	10 44		4 25	8 43	7 3
Chacé-Varr.	8 48	10 52		4 31	8 49	7 9
Brézé s.-Cyr.	9 3 11			4 39	8 56	7 17
Montreuil	9 19	11 24		4 49	9 8	7 29
Thouars	11 57	2 34	5 33	9 38	2 44	8
Niort	3 58	4 24	7 59	4 33	10 27	
Saintes	6 28	11 05		6 14	2 3	
Bordeaux	9 39	3 36		9 62	4 54	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux			5 15		8 20		3
Saintes			7 15	8 48		11 39	6 20
Niort			9 32	10 20		2 5	8 10
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15	9 39
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 56	10 31
Brézé s.-Cyr.	9 55	7 18			2 38	5 19	9 41
Chacé-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22	9 49
Nantilly (arr.)	16 13	7 34			2 51	5 31	9 55
SAUMUR (Orl.) (arr.)	10 22	7 45			3 02	5 42	10 03
(Orl.) (départ.)	7 25	11 25			2 41	5 30	
Nantilly (départ.)	7 38	11 36			2 53	5 33	
SAUMUR (Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 44		10 58
(Orl.) (départ.)	7 57	11 54	1 37	3 05	5 45		11 5
Vivry	8 10	12 09		3 17	5 57		
Blou	8 19	12 18		3 26	6 06		
Vernantes	8 32	12 33		3 39	6 18		
Linières-Bou.	8 45	12 46		3 51	6 30		
Noyant-Méon	8 59	1	2 12	4 04	6 42		11 42
Chât.-d-Loir	10 7	2 15	2 53	5 09	7 48		12 21
Chartres	2 50	5 51	9 37	12 4			3 22
Saintes	5 25	8	11 50	2 27			5 10
Bordeaux							

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	10 45		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 53
La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 38	3 42	6 16	10 01
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25	
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32	
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39	
Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7	10 30
Varennes		8 03	9 48	12 51	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 49
Paris	10 39		3 06	8	2 35	4 01	5 07

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Direct. mixte soir
Paris	8 45	9 46	11 23	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	12 08	3 28	6 08
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 04	4 04	7 06
(départ.)	3 03	6 52	9 12	1 13	4 11	7 12
St-Martin		7 02	9 26	1 25		7 25
St-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 39
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 46	4 34	7 48
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 59	8 32
Nantes	5 55		1 51	3 38		6 39

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 08	7 06
Saumur	5 30	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10	5 05
Vivry	5 43	1 37	7 33	Clefs	7 32	10 23	5 28
Longué	5 56	1 58	7 48	Baugé	7 53	10 51	5 42
Jumelles	6 08	2 20	8 01	Jumelles	8 10	11 12	5 52
Baugé	6 23	2 46	8 19	Longué	8 23	11 32	6 14
Clefs	6 40	3 14	8 38	Vivry	8 38	11 50	6 24
La Flèche	6 54	3 32	8 52	Saumur	8 55	12 12	6 47

Vu par nous, Maire de Saumur, pour la légalisation de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur